



Département de la Haute-Savoie

Commune de Gruffy
74540

☎ : 04 50 77 51 00
secretariat@mairie-gruffy.fr

Gruffy, le

Madame Le Maire,

Objet : Proposition de classement de la partie sommitale du Semnoz

Madame, Monsieur,

Nos communes et leurs habitants ont chacun un lien particulier avec le Semnoz. Cette moyenne montagne située dans l'avant pays savoyard est au centre de notre bassin de vie.

Le sommet accessible par une route départementale sur les deux versants, offre un point de vue panoramique à 360°, sur les Alpes. Ainsi tout public (familles, personnes à mobilité réduite...) peut en bénéficier.

Depuis toujours, château d'eau du lac d'Annecy versant est, et de la rivière le Chéran, versant ouest et sources d'eau pour les communes situées au piémont, le Semnoz a fait l'objet de toutes les attentions : depuis les années 60, un stade de neige s'est installé, géré par le SIPAS (syndicat intercommunal pour la protection et l'aménagement du Semnoz), venu s'ajouter à une pratique ancestrale d'estive en alpage.

La protection voulue par les élus du SIPAS s'est traduite dans les textes (documents d'urbanisme) et dans les faits, par le choix de ne pas alimenter en eau potable la montagne, pour éviter toute tentation de construction.

Un appoint par camion-citerne en période d'étiage surtout pour les établissements de restauration a été organisé pour permettre leurs activités.

La cohabitation des activités sportives, ski randonnées trail, avec le pastoralisme d'été, l'exploitation forestière, la chasse, le tourisme à la journée a fonctionné au cours des 60 dernières années.

En 2020, une retenue collinaire de 5400 m³ prévue pour alimenter alpages, bétails et enneigeurs a été créée. Un comité de suivi du fonctionnement de la retenue et le suivi de la ressource en eau doit être réuni dans le cadre d'une convention signée entre le SIPAS et l'association foncière pastorale du Semnoz.

Classé espace naturel sensible par le département, le Semnoz fait l'objet d'un futur plan de gestion global financé par le Grand Annecy et animé par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

Aujourd'hui l'agglomération souhaite mettre en œuvre un projet d'alimentation en eau potable sur la partie sommitale, pour des raisons sanitaires (consommation humaine et fabrication du fromage).

Ce souci louable dans l'immédiat, ne doit pas occulter les risques à moyen et long terme. Si aujourd'hui la préservation fait l'unanimité des décideurs, nous devons nous prémunir contre de futurs projets.

En effet, rappelons-nous la création du SIPAS dans le but de bloquer un projet de complexe immobilier. Nous nous inscrivons dans cette histoire. Le Semnoz est un lieu de pleine nature, de plus en plus indispensable aux générations futures.

Nous proposons un classement national au titre du paysage dans le cadre de la directive paysage, « Semnoz site classé ».

Nous serions dans la continuité de nos prédécesseurs en ouvrant aussi des perspectives d'avenir, répondant à l'évolution climatique.

Nous invitons les communes, l'agglomération Grand Annecy, le Parc Naturel Régional de Massif des Bauges, la Chambre d'agriculture des Savoie et le Département de la Haute-Savoie, à se saisir de cette démarche et à délibérer en ce sens.

Nous sollicitons l'appui de monsieur Le Préfet et de ses services pour nous accompagner.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre initiative.

Nous vous prions de recevoir Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie Luce Perdrix



Maire de Gruffy

Ce texte a été adopté par le Conseil municipal de Gruffy le jeudi 5 mai 2022.

Copie : Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, Madame la Présidente du Grand Annecy, Le Président du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, Mesdames et Messieurs les Maires des communes d'Annecy, de Leschaux, Saint-Jorioz, Sévrier, Quintal, Viuz la Chiésaz, Saint-Eustache, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture.